

**DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
CANTON DE BRETEUIL  
COMMUNE DE BRETEUIL**

**2026/29****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 02 avril 2026****DATE DE CONVOCACTION :**

27 mars 2026

**DATE D'AFFICHAGE :**

27 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Absents non représentés : 0

Absents représentés par pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Emile M. KROLIK est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie	X	
	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
C O N S E I L L E R S	DENIS Françoise		Absente/excusée Pouvoir à KROLIK Jean-Emile
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	CHATEAUGIRON Gilles	X	
	BELLIARD Josette	X	
	CLEMENT Ludovic		

	NOMS	Présents	Absents/excusés
C O N S E I L L E R S	JEROME Olivier	X	
	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAUT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine	X	
	BOISSIERE Serge		Absent/excusé Pouvoir à AMIGON Claude
	PAYS Louisa		Absente/excusée Pouvoir à NOEL Nathalie
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas	X	
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
	GUEUR Frédéric	X	
LENEVEU Vincent	X		

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIEGE 27**

Madame le Maire présente le rapport n° 6.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner les délégués de la commune au SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure).

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolu ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal ;  
Vu l'exposé ci-dessus,

Après appel des candidatures, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

**Après en avoir délibéré, DESIGNE à l'unanimité :**

**Membre titulaire :**  
AMIGON Claude

**Membre suppléant :**  
KROLIK Jean-Emile

Ainsi délibéré, les jours, mois et an  
susdits :

Madame le Maire,

Nathalie NOEL



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 13/04/2026  
ET PUBLICATION OU  
NOTIFICATION DU 13/04/2026  
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.